

# COVID-19

redaction@sonapresse.com

## Solutions hydroalcooliques : les produits de Nkok de retour à l'OPN

**EN** raison de la rupture au niveau mondial de son principal intrant de fabrication, l'usine a dû suspendre la production de gel, obligeant le ministère de la Santé à autoriser l'importation de ce produit de prévention indispensable. Aujourd'hui, tout est rentré dans l'ordre.

Styve Claudel ONDO MINKO  
Libreville/Gabon

**E**N lançant ses activités dans le cadre de la production des solutions hydroalcooliques, l'usine de fabrication de médicaments de Nkok s'est aussitôt heurtée à une explosion de la demande. Sitôt les premiers produits ventilés dans les circuits commerciaux, la société a dû faire face à une autre difficulté majeure : la crise mondiale de l'alcool, le principal intrant, à l'origine de la baisse drastique de la production en avril dernier.

Une situation qui a contraint le ministère de la Santé, à travers la décision 00052, portant autorisation spéciale d'importation de dispositifs médicaux, à offrir la latitude d'agir à un opérateur économique. Aussi, la société SKS a commandé 200 bombonnes de solutions hydroalcooliques de deux litres et 20 distributeurs automatiques de cette solution contenant 600 ml, dotés de capteurs intelligents. Le même prestataire devrait également importer 190 distributeurs manuels de 600 ml et 50 thermomètres infrarouges modèles de type TH 300.

Aujourd'hui, tout est rentré dans l'ordre à Nkok. En effet, une fois l'intrant de base reçu, l'usine, d'une capacité de production de 60 000 gels hydroalcooliques par jour, a aussitôt relancé ses machines. Aussi, depuis le début de cette semaine, les solutions hydroalcooliques de santé pharmaceutiques de ce label sont-elles disponibles à l'Office pharmaceutique national (OPN).

Mercredi 13 mai dernier, à travers une note d'information relative à ce dossier, la

Direction de l'agence du médicament (DAM) informait l'ensemble des opérateurs économiques que lesdits produits sont effectivement disponibles auprès du grossiste répartiteur public susmentionné. Mais aussi que ces solutions de 5 et 1 litre, 500 et 200 ml, sont commercialisées dans le strict respect des coûts arrêtés par la Direction générale de la Concurrence et de la Consommation (DGCC).

À charge pour la société gabonaise de respecter les engagements contractés auprès de l'État. Car, le non-respect de ces derniers ouvrirait la porte aux marchés parallèles.



Siège de l'usine de santé pharmaceutique à Nkok, dans la commune de Ntoun.

## Attention à la contrefaçon !

SCOM  
Libreville/Gabon

**L**A délivrance des autorisations spéciales d'importation des solutions hydroalcooliques et autres dispositifs médicaux doit se faire dans les règles de l'art. Surtout en cette période de crise sanitaire mondiale, à la faveur de laquelle certaines organisations veulent exceller dans le Covid-business. Donc, de s'enrichir de manière indue en mettant la vie d'autrui en danger. Le démantèlement par les autorités judiciaires gabonaises, le 20 mars dernier, d'un réseau de production de gels hydroalcooliques, n'a visiblement pas découragé les promoteurs des produits à risque.

Près de deux mois après, le marché gabonais est confronté à une floraison de solutions hydroalcooliques, entre autres, qui se vendent comme des petits

pains. D'autant que les mesures prises par le gouvernement, en vue de freiner la propagation de la maladie, nécessitent l'usage intensif de ces produits d'hygiène. À défaut de se laver régulièrement les mains. Mais le plus regrettable, c'est ce manque d'attention qui gagne de nombreux utilisateurs au moment d'effectuer l'acte d'achat. En effet, l'analyse de certains échantillons démontre que les promoteurs des solutions et autres gels hydroalcooliques à risque utiliseraient des substances non conventionnelles dans le processus de fabrication. Le cas de la "Soupline" combinée à l'eau de javel ou encore du vinaigre dilué. Des mélanges qui provoquent parfois des brûlures aux mains et d'autres irritations. C'est dire qu'une surveillance accrue des marchés s'impose, afin de traquer les faux produits par ces temps de Covid-19. Ce qui nécessite une synergie entre



Les revendeurs doivent veiller à la bonne qualité du gel de main.

les services de la Direction générale de la Concurrence et de la Consommation (DGCC), la Douane et l'Agence du médicament du Gabon, notamment. Pour rappel, les autorisations spéciales permettant d'importer ces solutions sont des docu-

ments techniques devant renfermer les factures, le mode de transport, le pays d'origine, le numéro de conteneur par bateau ou de LTA par avion. Des données qui seraient manifestement absentes pour nombre d'articles de ce registre.